



personne âgée confiée à 1 autre que le fils unique

Par **albertlambert**, le **05/06/2011** à **10:41**

Bonjour,
je suis fils unique. Le problème est le suivant: ma mère, en cas de décès, a décidé de confier mon père (83 ans, début d'Alzheimer) à son frère. J'ai pourtant le désir de m'occuper de mon père en cas de besoin. Que dit la loi dans ce cas? Puis-je être dépouillé de mes devoirs d'assistance? Merci

Par **Domil**, le **05/06/2011** à **16:55**

Vous n'avez aucun devoir d'assistance envers votre père, vous avez une obligation alimentaire, c'est tout. Seul le conjoint a un devoir d'assistance.
La tutelle de votre père dépend de la justice voire d'un mandat de protection future.

A vous de demander à vos parents ce qu'ils comptent faire, et de respecter leurs vœux tout en veillant que ça se passe bien, comme vous le faites actuellement

Par **albertlambert**, le **05/06/2011** à **16:58**

OK, merci de la précision

Par **Domil**, le **05/06/2011** à **17:00**

Ne le prenez pas forcément comme une défiance
Vous allez arrêter de travailler pour vous occuper 24h/24 de votre père, 35j par an, sans plus jamais partir en vacances ? L'oncle, lui, doit être à la retraite.

Par **Claralea**, le **05/06/2011** à **17:12**

Vous êtes peut-être à la retraite vous-même ?